



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'Arc Comtat Ventoux

du 2 septembre 2019 à 9h au 4 octobre 2019 à 12h

### OBJET ET DATES DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique concernant le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Arc Comtat Ventoux arrêté par délibération le 5 mars 2019, sera ouverte le lundi 2 septembre 2019 à 9h, pour une durée de 33 jours, soit jusqu'au vendredi 4 octobre 2019 à midi.

Le premier SCOT de l'Arc Comtat Ventoux, approuvé en 2013 et toujours en vigueur, s'applique sur les 30 communes du périmètre initial. Depuis 2013, six communes sont venues élargir ce périmètre. Il s'agit aujourd'hui à la fois de réviser le SCOT approuvé pour ajuster les dispositions par rapport aux objectifs et étendre sur le territoire des six nouvelles communes, formant aujourd'hui l'EPCI Ventoux Sud. Par ailleurs, ce SCOT est dit « SRU », c'est-à-dire qu'il n'intègre pas les dispositions des lois Grenelle notamment.

Les orientations du PADD du SCOT se composent de 4 axes stratégiques, déclinées ensuite dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) par des prescriptions et recommandations. Ces axes stratégiques sont les suivants :

1. Accueillir la population en consolidant l'armature territoriale
2. Renforcer l'attractivité du territoire
3. Préserver et valoriser les richesses et ressources du territoire
4. Faire évoluer progressivement les mobilités et mettre en cohérence les politiques d'urbanisme

La personne responsable du SCOT est le Syndicat Mixte Comtat Ventoux, dont le siège se situe 1171, avenue du Mont Ventoux (Hôtel de Communauté de la CoVe) CS 30085 84203 Carpentras Cedex, représenté par son président Gilles VEVE.

### FORME ET COMPÉTENCE POUR LA DÉCISION À L'ISSUE DE L'ENQUÊTE

Au terme de l'enquête publique, le schéma de cohérence territoriale, éventuellement modifié pour tenir notamment compte des observations du public et des conclusions motivées et de l'avis de la commission d'enquête, sera soumis au Comité syndical du Syndicat Mixte Comtat Ventoux pour approbation.

### COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Président du Tribunal Administratif de Nîmes a désigné une commission d'enquête publique composée comme suit :

- Président : Monsieur Laurent RÉMUSAT, lieutenant-colonel en retraite
- Membres titulaires : Monsieur Jérôme LEROY, colonel en retraite, et Madame Fabienne IVALDI, ingénieur CEA en retraite.

### CONSULTATION DU DOSSIER

Le dossier soumis à l'enquête publique sera tenu à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 2 septembre 2019, à 9h, au vendredi 4 octobre 2019, à 12h et seront consultables aux jours et heures habituels d'ouverture au public des lieux suivants :

- **Au siège de l'enquête publique :**

Syndicat Mixte Comtat Ventoux (dans les locaux de la CoVe)  
1171, Avenue du Mont Ventoux  
84203 CARPENTRAS CEDEX

Horaires : du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

- **Dans les lieux du territoire suivants**

- Aubignan (Mairie),
- Beaumes-de-Venise (Mairie),
- Bédoin (Mairie),
- Caromb (Mairie),
- Ferrassières (Mairie),
- Carpentras (Mairie),
- Malaucène (Mairie),
- Malemort-du-Comtat (Mairie),
- Mazan (Mairie),
- Mormoiron (Antenne CCVS),
- Saint-Didier (Mairie),
- Sarrians (Mairie),
- Sault (Antenne CCVS),
- Villes-sur-Auzon (Mairie).

- **Sur Internet**

Le dossier d'enquête sera également consultable, par le public, sur le site internet dédié à l'enquête publique du SCOT de l'Arc Comtat Ventoux à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1372>, pendant toute la durée de l'enquête, ainsi que sur un poste informatique mis à disposition au siège de l'enquête publique, et aux deux antennes de la CCVS à Sault et à Mormoiron, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Toute personne pourra également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité chargée de l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

### MISE À DISPOSITION DES REGISTRES D'OBSERVATIONS

Le public pourra présenter ses observations sur les registres ouverts à cet effet, aux heures ouvrables des bureaux, au siège du Syndicat Mixte Comtat Ventoux, dans les locaux de la CoVe et dans les lieux du territoire cités ci-avant.

Elles pourront aussi être adressées par courrier, à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête publique, au siège de l'enquête publique fixé au siège du Syndicat Mixte Comtat Ventoux, dans les locaux de la CoVe :

Monsieur le Président de la commission d'enquête du SCOT  
Syndicat Mixte Comtat Ventoux  
1171, Avenue du Mont Ventoux - CS 30085  
84203 CARPENTRAS CEDEX

Enfin, le public aura également la possibilité de faire parvenir ses observations via le formulaire prévu à cet effet sur le site du registre dématérialisé ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-1372@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-1372@registre-dematerialise.fr).

Les observations et propositions du public reçues par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par les commissaires enquêteurs pendant les permanences seront consultables au siège de l'enquête.

Tout courrier posté après la date de clôture de l'enquête publique ne pourra être pris en compte par la commission d'enquête.

### CONSULTATION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET DE L'AVIS DE L'AUTORITÉ ADMINISTRATIVE DE L'ÉTAT EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT

Le dossier objet de l'enquête comprend dans son rapport de présentation une évaluation environnementale, consultable dans les mêmes conditions que l'ensemble du dossier. Il en est de même pour l'avis de l'autorité administrative de l'Etat en charge de l'environnement, qui est intégré dans le dossier d'enquête.

### IDENTITÉ DES PERSONNES AUPRÈS DESQUELLES DEMANDER TOUTE INFORMATION

Toute information peut être demandée auprès du Syndicat Mixte Comtat Ventoux, situé dans les locaux de la CoVe, auprès de Madame Amandine GENARD.

### DATES ET LIEUX DES PERMANENCES TENUES PAR LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Les commissaires enquêteurs assureront des permanences pour recevoir les observations du public selon le calendrier suivant :

Communes	Permanences		
	Lieux	Dates	Horaires
Aubignan	Mairie	Jeudi 12/09/2019	9h à 12h
Beaumes de Venise	Mairie	Mardi 24/09/2019	9h à 12h
Bédoin	Mairie	Jeudi 19/09/2019	14h à 17h
Caromb	Mairie	Jeudi 12/09/2019	13h30 à 16h30
Carpentras	Mairie	Lundi 2/09/2019	9h à 12h
	Hôtel de la CoVe	Vendredi 4/10/2019	9h à 12h
Ferrassières	Mairie	Mercredi 2/10/2019	9h à 12h
Malaucène	Mairie	Jeudi 19/09/2019	9h à 12h
Malemort-du-Comtat	Mairie	Mardi 17/09/19	13h30 à 16h30
Mazan	Mairie	Mardi 10/09/2019	9h à 12h
Mormoiron	Antenne CCVS	Jeudi 26/09/2019	9h à 12h
Saint Didier	Mairie	Mardi 17/09/2019	9h à 12h
Sarrians	Mairie	Jeudi 5/09/2019	9h à 12h
Sault	Antenne CCVS	Mercredi 2/10/2019	14h à 17h
Villes-sur-Auzon	Mairie	Vendredi 27/09/2019	13h30 à 16h30

### MISE À DISPOSITION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION À L'ISSUE DE L'ENQUÊTE

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la Commission d'enquête sera également tenue à la disposition du public pendant un an à compter de sa réception par le Président du Syndicat Mixte Comtat Ventoux :

- au siège du Syndicat Mixte Comtat Ventoux, aux jours et heures habituels d'ouverture
- dans les lieux d'enquête listés dans le tableau ci-avant, aux jours et heures habituels d'ouverture
- sur le site internet du Syndicat Mixte Comtat Ventoux à l'adresse suivante : <http://www.lacove.fr/scot.html>
- sur le site du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/1372>
- à la Préfecture de Vaucluse et celle de la Drôme.